

Résolution 829

autorisant Madame Beatriz de Candolle, députée, à accepter la distinction de l'Ordre du Rio Branco brésilien

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'article 22 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève ;
- la lettre de demande de Madame Beatriz de Candolle du 21 mai 2017 qui est annexée à la présente proposition de résolution, comme exposé des motifs,

Le GRAND CONSEIL :

autorise Madame Beatriz de Candolle à accepter la distinction de l'Ordre du Rio Branco brésilien.